

**APPEL A CANDIDATURES  
PRIX PIERRE GAUTIER-DELAYE 2017  
CITE INTERNATIONALE DES ARTS (PARIS)**

**DOTATION :**  
Résidence d'une année dans un atelier logement de la Cité Internationale des Arts (Paris)  
à partir du 1er novembre 2017



**Dépôt des dossiers :**

**Ces dossiers seront à envoyer par courrier postal uniquement à l'EnsAD.**

**A l'attention de Madame Laure Vignalou**

**EnsAD / Pôle développement - 31 rue d'Ulm 75240 Paris cedex 05**

**Date limite de réception des dossiers : 5 MAI 2017 Le cachet de la poste faisant foi.**

Personne ne pourra être tenu pour responsable des dossiers qui ne seraient pas parvenus.

**DOTATION**

Résidence d'une année dans un atelier logement de la Cité Internationale des Arts (Paris) **à partir du 1er novembre 2017**

**Conditions : Loyer gratuit.**

**Mais participation aux charges dont le montant mensuel** des prestations 2017 pour une personne est de 467 € pour les ateliers 8204 - 8315 - 8410 (ateliers Max Ingrand, Raymond Subes, Pierre Gautier Delaye et de 487 € pour l'atelier 8004 atelier Jules Verger). Les artistes ne peuvent pas bénéficier de l'APL.

**CRITERES DE PARTICIPATION**

Pour postuler, les candidats devront obligatoirement :

- avoir achevé leur cursus aux Arts Décoratifs et en être diplômés à la date du dépôt de dossier.
- être un artiste plasticien dans les domaines du dessin, de la gravure ou de la sérigraphie, de la peinture, de l'image, de la sculpture (dont art espace) et justifier d'un projet artistique
- **Il n'y a pas de limite d'âge.**

**SOUSSION DE LA CANDIDATURE**

Les candidats intéressés, doivent remettre un dossier comprenant :

- une copie du diplôme
- une lettre de motivation
- une présentation du projet liée à la résidence à la Cité des Arts

- 4 planches de travaux format A4
- Une feuille avec adresse postale-mail-téléphone-liens éventuels avec des sites web où le travail du candidat pourra être visionné
- Si le candidat souhaite la restitution de son dossier, il devra fournir une enveloppe suffisamment affranchie au tarif en vigueur.

### **MODALITES DE SELECTION**

**Les modalités de sélection s'effectuent selon les dispositions de la convention du 27 janvier 2011 signée entre l'EnsAD, la Cité Internationale des Arts ,l'Association des Anciens élèves des Arts Déco, Madame Chantal Berry- Mauduit**

**Le collège est composé de 3 membres de droit :**

- Le Directeur de l'EnsAD en exercice ou son délégué,
- Le Président de Associations des Anciens des Arts Déco
- Madame Chantal Berry-Mauduit Présidente
- Le collège associe le coordonnateur des enseignements d'expression plastique en tant qu'invité
- Les sélections sont soumises à l'approbation de la direction de la Cité Internationale de Arts.

### **À PROPOS DE LA CITÉ INTERNATIONALE DES ARTS**

La Cité Internationale des Arts a pour vocation d'accueillir des artistes professionnels venus du monde entier souhaitant développer un travail artistique en France.

Elle se déploie sur deux sites, l'un au 18 rue de l'Hôtel de Ville, les bâtiments comprennent 280 ateliers individuels situés dans le quartier du Marais face à l'île Saint-Louis, l'autre rue Norvins (18<sup>e</sup> arrondissement), 30 ateliers dans un grand jardin au coeur de Montmartre.

Depuis son ouverture en 1965, elle a reçu plus de 15 000 artistes en résidence. Sa Fondation est reconnue d'utilité publique par décret du 14 septembre 1957.

### **À PROPOS DE PIERRE GAUTIER-DELAYE (1923-2006)**

Diplômé de l'École nationale supérieure des Arts Décoratifs en 1951, Pierre Gautier-Delaye était entré comme dessinateur, puis comme chef d'agence au département architecture intérieure à la CEI (Compagnie d'esthétique industrielle) de l'agence de Raymond Loewy avant d'ouvrir sa propre agence Faubourg St Honoré.

Professeur à l'École des Arts Décoratifs, Pierre Gautier-Delaye, principal acteur de la création des 4 ateliers à la Cité Internationale des Arts a assuré leur attribution durant 40 ans.

Par son attachement très particulier à l'Ecole, Pierre Gautier-Delaye a souhaité que ces 4 ateliers soient prioritairement mis à la disposition des artistes diplômés de l'École Nationale des Arts Déco ou en second, aux diplômés de l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux Arts.

Mme Bruneau, Fondatrice et directrice de la Cité Internationale des Arts, et lui même m'ont missionnée officiellement en 1993 pour continuer ce travail après le décès de mon époux (survenu en 2006). Dans le but de pérenniser ces ateliers pour les Anciens de notre École, j'ai pu établir grâce à l'aide de Madame Gallot directrice de l'ENSAD une convention signée le 27 janvier 2011 qui regroupe la direction de l'École Nationale des Arts Décoratifs, l'Association des anciens élèves, la direction de la Cité Internationale des Arts, le responsable des arts plastiques et moi-même.

Le Président de la Cité Internationale des Arts m'indiquait alors dans un courrier « qu'il se réjouissait de la nouvelle appellation en tant que Prix Pierre Gautier-Delaye, manière de maintenir vivante la mémoire du fondateur de ces ateliers à la Cité Internationale des Arts ... [et] assure de garantir le meilleur accueil à nos lauréats et de favoriser les relations avec les autres résidents »

***Chantal Berry-Mauduit***